

Communiqué de presse
Si vous n'arrivez pas à lire ce message, [suivez ce lien](#).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNICATION AGRICULTEURS-RURAUX

Lancement d'une Charte pour Bien Vivre ensemble agriculteurs et habitants en Seine-Maritime

Le 10 décembre 2022, à l'Hôtel du département, représentants des collectivités, de la Chambre d'agriculture, des associations familiales ont signé la Charte du Bien Vivre Ensemble dans les espaces agricoles et ruraux de la Seine Maritime.

L'objectif de la charte est de partager les principales informations sur l'activité agricole, les droits et devoirs de chacun et rappeler quelques principes de cordialité pour éviter incompréhensions ou litiges et bien vivre ensemble.

Ce document, fruit d'un travail collaboratif entre profession agricole, élus locaux, associations marque les engagements de chacun en faveur de relations constructives entre agriculteurs et habitants au sein des territoires.

Favoriser le dialogue entre habitants, élus locaux et agriculteurs

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux, et les agriculteurs. Elle vise aussi à répondre aux demandes sociétales de connaissance, de transparence et d'amélioration des pratiques agricoles.

Pour cela, la Chambre d'agriculture en partenariat avec les structures signataires déclinera un plan de communication et des outils pour accompagner l'application de la charte dans les territoires : mieux faire connaître les activités agricoles au rythme des saisons, faciliter des temps de rencontres entre exploitant et habitants pour parler de leur métier, informer les nouveaux habitants s'installant en milieu rural... Son application sera suivi par un Comité regroupant les structures signataires auquel seront également associés les services de l'Etat.

Dialogue sur le terrain, concertation dans les projets, pédagogie sont les principes retenus par l'ensemble des partenaires de la charte. « Le Bien Vivre Ensemble, c'est l'affaire de tous et surtout une question d'écoute et de respect mutuel » a souligné Laurence Sellos, présidente de la Chambre d'agriculture devant les maires réunis le 10 décembre pour l'Assemblée générale de l'ADM. La charte n'est qu'un coup de pouce pour le rappeler.

Les structures signataires de la Charte : Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Association des maires, Association des maires ruraux, Métropole Rouen Normandie, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Union départementale des associations familiales.



[Consulter la charte](#)

Pour plus d'informations, contactez

Valérie Genouville, Coordinatrice Territoires-Environnement 76
06 72 48 97 78
valerie.genouville@normandie.chambagri.fr

Chambres d'agriculture de Normandie
Relations Presse
Ivan MURET - 07 85 58 96 62

Retrouvez l'intégralité des communiqués et
dossiers de presse sur notre [espace presse](#)



normandie.chambres-agriculture.fr

